



CERTIFICAT MEDICAL

(obligatoire pour les nouveaux adhérents et tous les ans pour les compétiteurs en Performance)*

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifié après avoir examiné

qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable ne contre-indique la pratique de la gymnastique y compris en compétition.

Fait à Le

Cachet du médecin et signature

*Mise en place du certificat médical performance. Les compétiteurs qui s'engagent dans une catégorie relevant du niveau de pratique Performance doivent présenter un certificat annuel de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition. Avec saisie par le club dans l'application Licences et contrôles dans l'application EngaGym (un gymnaste sans certificat enregistré ne peut pas être engagé dans une catégorie Performance).